



CRITÈRES DE SÉLECTION BELGIAN ATHLETICS



FISU
WORLD
UNIVERSITY
GAMES
SUMMER

JEUX MONDIAUX UNIVERSITAIRES BOCHUM (GER) – 16 AU 27 JUILLET 2025

PERIODE DE QUALIFICATION :

- Pour toutes les épreuves : du 1^{er} janvier 2024 au 8 juin 2025 inclus.

SYSTÈME DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les minima Belgian Athletics (B.A.) ci-dessous dans de la période de qualification, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

Hommes	Discipline	Dames
10.27	100m	11.36
20.73	200m	23.25
45.91	400m	52.55
1:45.76	800m	2:02.65
3:38.05	1.500m	4:13.55
13:47.52	5.000m	15:50.82
29:14.23	10.000m	34:07.96
1:26:23	20km marche	1:37:75
1:07:05	Semi-marathon	1:17:74
13.73	110m H/100m H	13.15
50.28	400m H	57.61
8:41.77	3000m Steeple	10:00.98
2.16	Hauteur	1.86
5.45	Perche	4.26
7.81	Longueur	6.50
15.96	Triple	13.50
18.28	Poids	15.69
57.82	Disque	54.23
70.28	Marteau	65.48
74.91	Javelot	54.96
7695	Décathlon/Heptathlon	5841

40.37	4 x 100m	44.64
3.08.69	4 x 400m	3.35.76
Voir page 2	4x400m mixte	Voir page 2

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

- Les relais 4x100m dames et hommes :
 - Pour être sélectionnée, une équipe de relais doit avoir réalisé le minimum B.A. repris dans le tableau ci-dessus, dans toute compétition homologuée par Belgian Athletics.
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Jeux Mondiaux Universitaires doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe est composée de quatre athlètes, cinq s'il y a minimum deux athlètes qualifiés sur 100 / 200 m.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor, qui s'est déroulée pendant la période de qualification.

- Les relais 4x400m dames et hommes :
 - Pour être sélectionnée, une équipe de relais doit avoir réalisé le minimum B.A. repris dans le tableau ci-dessus, dans toute compétition homologuée par Belgian Athletics.
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Jeux Mondiaux Universitaires doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition des quatre temps individuels. Dans ce cas, le critère de sélection sera, pour les hommes de 3:10.69, et pour les femmes de 3:37.76 ;
 - Une équipe est composée de quatre athlètes, cinq s'il y a minimum deux athlètes qualifiés sur 400 m.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor, qui s'est déroulée pendant la période de qualification.

- Le relais 4x400m mixte :
 - En cas de sélection, la composition de l'équipe participant aux Jeux Mondiaux Universitaires doit être d'un niveau équivalent à celle de l'équipe ayant réalisé le critère de sélection.
 - Une équipe peut être sélectionnée si deux dames et deux hommes ont réalisé sur 400m, les minima de 54.44 pour les dames et 47.67 pour les hommes, pendant la période de qualification.
 - Une équipe est composée de six athlètes (trois dames et trois hommes).
En cas de sélection d'un relais 4x400m dames et/ou hommes, l'équipe sera composée de trois athlètes par sexe, faisant partie des équipes de relais 4 x 400m dames et/ou hommes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base du classement des performances de la saison outdoor, qui s'est déroulée pendant la période de qualification.

REMARQUES GÉNÉRALES :

- Catégories d'âge :
 - Tout athlète âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2025 (c'est-à-dire né entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2007) peut concourir.
- Seuls les athlètes suivants peuvent participer aux Jeux Mondiaux Universitaires :
 - Les étudiants qui sont actuellement officiellement inscrits à l'université ou à un institut similaire en vue de l'obtention d'un diplôme (BAC ou MASTER), dont le statut est reconnu par l'autorité académique nationale compétente de leur pays ;
 - Les anciens étudiants des établissements mentionnés au point précédent qui ont obtenu leur diplôme en 2024.
- Dans toutes les épreuves individuelles, à l'exception du 10.000m, du semi-marathon et du 20km marche, un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de deux athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les deux meilleures performances, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

Sur 10.000m, un maximum de trois athlètes sera sélectionné. Si plus de trois athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les trois meilleures performances, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

Sur semi-marathon et 20km marche, un maximum de cinq athlètes sera sélectionné. Si plus de cinq athlètes remplissent les critères de sélection, les athlètes ayant réalisé les cinq meilleures performances, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours de compétitions se déroulant durant la période de qualification, les athlètes ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- Les performances réalisées dans des courses mixtes ne sont pas acceptées.
- Les performances réalisées en salle, pour l'ensemble des concours et pour les courses sur 200m et au-delà, seront acceptées.

CRITÈRES GÉNÉRAUX COMMUNS À TOUTES SÉLECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de WORLD ATHLETICS peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou toute autre raison, notamment disciplinaire ou éthique.

La Commission de sélection a également la possibilité de retirer un athlète de la sélection pour tout motif, notamment ceux évoqués ci-dessus.

Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, la commission de sélection se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de départ aux championnats.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.